



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER
du 19 septembre 2019**

Présents

| | | | |
|-------------------------------------|------|--|------------------------|
| Exécutif | MM. | Alain Corthay | maire |
| | | Étienne Murisier | adjoint |
| | Mme | Coranda Pierrehumbert | adjointe |
| Bureau du Conseil | Mme | Ania Schwab | présidente |
| | Mme | Corinne Ménétreay | vice-présidente |
| | Mme | Line Müller | secrétaire |
| Conseillères municipales | Mmes | Sylvie Barbat, Cécilia Hauser, Amandine Mayer-Sommer, Paola Sanz Velasco, Valérie Sella | |
| Conseillers municipaux | MM. | Christophe Berthelet, José Burgos, Enrico Castelli, Yannick Dupraz, Marc Jaquet, Jean-François Jordan, François Mégevand | |
| Personnel communal | M. | Michel Vazquez | secrétaire général |
| Procès-verbaliste | Mme | Emmanuelle Maia | |
| <u>Absent-e-s excusé-e-s</u> | MM. | Daniel Jauch, Jacques Petitpierre | conseillers municipaux |

ORDRE DU JOUR

1. Présentation de l'état d'avancement de l'extension de l'école par le consortium MUE-Architech
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 juin 2019
3. Communications du Bureau du Conseil
4. Communications de l'Exécutif
5. Projet de résolution :
 - **11/2019** : Opposition à la fermeture de l'office de Poste de la Commune de Meinier
6. Rapports des commissions
7. Rapports des représentants au sein des commissions externes
8. Élection des Président-e-s et Vice-président-e-s du local de vote pour l'année 2020
9. Demande de naturalisation genevoise
10. Divers.

La Présidente ouvre la séance à 20h15 en annonçant les personnes excusées. L'Exécutif et le Conseil municipal présentent leurs sincères condoléances à Daniel Jauch, dont le papa est décédé la veille.

1. Présentation de l'état d'avancement de l'extension de l'école par le consortium MUE-Architech

La Présidente souhaite la bienvenue aux mandataires venus présenter l'état d'avancement de l'extension de l'école et laisse la parole au Maire.

Le Maire rappelle que les mandataires, qu'il salue au passage, viendront régulièrement rendre compte de la situation devant le Conseil municipal. Sont présents ce soir : Frédéric Garrigues et Arnaud Schelstraete (MUE Atelier d'architecture), Julio Lopez et Frank Herbert (Architech SA).

Frank Herbert montre des clichés de l'état actuel du chantier. Le terrassement est presque terminé et le fond de fouille est prêt à recevoir le radier à béton. Les travaux avancent comme prévu et il n'y a pas eu de mauvaise surprise lors du terrassement.

Frank Herbert précise que sur les Fr. 1'350'000.- du crédit d'étude voté, Fr. 1'299'340.- ont été dépensés, soit Fr. 50'000.- de boni. Ce crédit, qui vient d'être clôturé, a donc été respecté. Le crédit de construction (13,8 millions de francs) est également respecté à ce jour. 65 % des soumissions sont rentrées, à l'heure actuelle ; à Noël, ce sera 85 %. Les nouvelles sont là aussi rassurantes, les coûts étant actuellement légèrement inférieurs au budget annoncé.

Prochaines étapes : 2 octobre, installation de la grue de chantier (tributaire des conditions météorologiques) ; 3 octobre, cérémonie de la pose de la première pierre. Les travaux de bétonnage débuteront dès le 7 octobre. Normalement, le sous-sol devrait être terminé à Noël et les remblayages seront en cours.

Frank Herbert tient à remercier les membres de l'Exécutif, avec qui les rapports sont excellents, pour leur confiance. De plus, l'équipe des mandataires est très soudée, ce dont il se félicite.

Le Maire remercie à son tour les mandataires, l'Exécutif ayant plaisir à travailler dans une confiance réciproque. Il encourage les Conseillers municipaux à poser leurs éventuelles questions.

Corinne Ménétreay aimerait connaître la provenance des entreprises adjudicatrices. **Frank Herbert** précise que conformément aux AIMP, 80 % des soumissions sont ouvertes à l'international. Mais pour l'instant, tous les contrats ont été passés avec des entreprises de la place.

Amandine Mayer-Sommer évoque les difficultés rencontrées par la classe située au-dessus de la salle de gym. Les parents et l'enseignante ont mis à jour une liste de difficultés liées au volume de cette salle et auxquelles ils réfléchissent en vue de trouver d'éventuelles solutions.

Le Maire indique que l'Exécutif n'a eu d'informations qu'à propos d'un incident lié à une fenêtre, qui a été réparée sur-le-champ. L'aménagement de la classe en tant que tel concerne le corps enseignant ; si des aménagements nécessaires impliquaient la commune, cette information devrait être communiquée à l'Exécutif.

Etienne Murisier ajoute qu'il s'agit de la classe la plus sensible, car située dans l'angle du chantier. C'est donc celle qui subit le plus de nuisances. Une fois le terrassement (qui est à bout touchant) achevé, tout devrait rentrer dans l'ordre.

Amandine Mayer-Sommer indique que cette salle est très allongée et les vestiaires situés à l'extérieur de la classe ne permettent pas l'utilisation du couloir pour des activités.

Le Maire répète que l'Exécutif n'a pas été sollicité par les enseignants à ce sujet. Il est important de savoir que les mandataires ne sont pas, dans un premier temps, concernés par les aménagements des classes. La première semaine, les enseignants ont eu des contacts avec l'Exécutif par rapport aux aménagements (accès au chantier, sécurisation du passage des enfants, etc.). Les gradins de la salle de gym seront également sécurisés, afin que les enfants ne les escaladent pas à l'insu des enseignants. Pour le reste, l'Exécutif reste ouvert à toute discussion.

Coranda Pierrehumbert encourage à son tour les Conseillers municipaux à profiter de la présence des mandataires pour poser leurs questions.

Amandine Mayer-Sommer félicite les mandataires qui ont tout fait afin de respecter les délais. La vitesse de démolition de l'ancien bâtiment était assez impressionnante.

Frank Herbert indique que Laurent Bille a assuré une présence quasi permanente sur le chantier, cet été. De plus, la météo était favorable.

Le Maire rappelle que la pose de la première pierre interviendra le 3 octobre à 10h30 ; Michel Vazquez enverra une invitation par e-mail aux Conseillers municipaux. Les Autorités ont souhaité faire participer les enfants de l'école dans le cadre de la semaine de la démocratie, et en particulier les 8P. Ceux-ci pourront descendre au fond de la fouille pour enterrer l'urne. **Le Maire** espère que la météo sera clémente pour cette cérémonie à laquelle la population sera conviée par le biais d'un tout-ménage. Un apéritif réunissant les Autorités et les entreprises s'ensuivra.

Coranda Pierrehumbert ajoute que la liste de tous les élèves scolarisés en ce moment à l'école sera entre autres déposée dans l'urne. Cette trace historique du projet sera placée à un endroit identifiable grâce à une plaque, afin de pouvoir être aisément retrouvée, conclut **le Maire**.

Plus personne n'ayant de question, les mandataires quittent la séance, chaleureusement remerciés par le Conseil municipal.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 juin 2019

Le procès-verbal est approuvé avec les suppressions (mots en *italique barrés*) et adjonctions (mots en **gras soulignés**) suivantes :

- **Marc Jaquet** demande une correction en page 4, point 3, lettre f), 5^e paragraphe :
 - ➔ « De là la possibilité, ou pas, offertes aux ~~casernes~~ **compagnies** de SPV d'y adhérer. »

3. Communications du Bureau du Conseil

a) Quinzaine de l'urbanisme et du territoire

La Présidente rappelle – comme chacun en a été informé récemment – que la quinzaine de l'urbanisme et du territoire se déroule du 15.9 au 6.10.2019.

b) Rapport de gestion de la fondation de la Pallanterie

La Présidente signale que tous les Conseillers municipaux ont reçu le rapport de gestion de la fondation de la Pallanterie.

4. Communications de l'Exécutif

a) Condoléances

Le Maire présente, au nom des Autorités, ses sincères condoléances à Yann Zamofing et à Pascal Tanari, qui ont récemment perdu chacun leur père.

b) Office postal de Meinier

Le Maire résume les lettres que la commune a reçues au cours de cet été concernant la volonté de la Poste de fermer l'office postal de Meinier.

Mme Liliane Maury Pasquier et M. Robert Cramer, Conseillers aux États, ont soutenu la motion présentée par le Jura qui demandait l'instauration d'un moratoire contre les fermetures des offices de poste (finalement refusé par 17 voix contre 14). La Commune n'a en revanche aucune nouvelle des Conseillers nationaux, ce qui est un peu décevant.

M. Pierre Maudet, Conseiller d'Etat, a répondu à l'ACG – par rapport à la désaffectation de la Poste sur le réseau postal, qu'il soutenait les communes et qu'il essaierait de faire son possible pour faire passer le message plus loin.

Pour sa part, Mme Simonetta Sommaruga, Conseillère fédérale, a répondu, tant aux habitants de la commune qu'aux Autorités, en mettant en évidence le fait que ce n'est pas à elle de donner des ordres à la Poste. L'ex-régie fédérale a la liberté d'agir selon ses souhaits par rapport au démantèlement du réseau postal, pour autant que certaines considérations, liées à l'accès à moins de 20 minutes des offices de poste, soient garanties.

Le Maire ajoute que l'Exécutif a écrit à la Poste à la suite de la dernière séance du Conseil municipal, la motion n'ayant pu être votée car des éléments manquaient encore. La Poste a accepté, juste avant l'été et pour la dernière fois, de repousser la discussion, faute de quoi elle invoquerait le déficit d'intention de la part de Meinier d'avancer sur ce dossier. Le délai communiqué par la Poste courait jusqu'au 21 septembre ; cette dernière a accepté de proroger son échéance au 30 septembre 2019 afin de laisser au secrétariat le temps nécessaire pour la réponse.

La Commune devra ensuite proposer une date, ce qui sera difficile car **le Maire** a personnellement un agenda très chargé, pour le dernier trimestre 2019. Il serait bien que la séance entre l'Exécutif, l'avocat de la commune et la Poste se déroule en présence des Conseillers municipaux, à qui la date sera communiquée en temps voulu.

Le Maire souligne que le moment n'est guère favorable, la période préélectorale étant sur le point de commencer, ce qui risque de fragiliser l'équilibre politique de Meinier. Il semblerait plus judicieux de mener des discussions avec la Poste en avril/mai, une fois les élections terminées.

Il propose de rediscuter de ce dossier au point 5 du présent ordre du jour.

c) Soirée pré-électorale du 19 novembre 2019

La présentation destinée à la soirée pré-électorale est en cours de préparation. En vue de cette soirée, **le Maire** remercie par avance chaque président de commission de bien vouloir préparer un résumé des actions réalisées au sein des différentes commissions pendant cette législature.

d) Service social et petite enfance

Le Maire indique que suite à la démission, au 31.8.2019, de Brigitte Aellen, une nouvelle coordinatrice sociale, Silvia Antelo, la remplacera le 1.10.2019. Celle-ci est au bénéfice d'un parcours intéressant dans différentes institutions genevoises et d'un bagage social. Silvia Antello et Brigitte Aellen communiqueront sur les dossiers importants jusqu'à fin septembre. Sur une question de Corinne Ménétreay, **le Maire** précise que Silvia Antelo a été dans un premier temps engagée à 60 % avec une possibilité, peut-être déjà en 2020, d'augmenter son temps de travail, vu les transferts de charges et de compétences annoncés par le canton.

À la suite de la démission d'Hélène Berg, directrice de la crèche intercommunale « Les Loupiots du Chambet » et du jardin d'enfants, Corinne Gicquel (adjointe pédagogique) a été nommée directrice et Sophie Chenevard (éducatrice) a été nommée adjointe pédagogique. Cette prise de responsabilité des précitées paraît convenir à tous.

e) Développement éventuel de la zone située derrière la poste

Marc Michela viendra, avec peut-être des représentants de la FIM, afin de présenter le projet d'un éventuel développement de la zone située derrière la poste. Il s'agit d'un projet intéressant sur un terrain qui est en zone 4B.

f) Rapport d'activités de Brigitte Aellen

Le rapport d'activités de Brigitte Aellen, dont le contenu est très intéressant, est à la disposition des Conseillers municipaux à l'entrée de la salle.

g) Rapport administratif et financier 2018

Le rapport administratif et financier sera présenté lors du prochain Conseil municipal, annonce **le Maire** en remerciant les présidents des différentes commissions pour leur participation.

h) Rapport de gestion 2018 de l'ACG

Un ou deux exemplaires du rapport de gestion 2018 de l'ACG sont à la disposition des Conseillers municipaux à l'entrée de la salle, pour consultation. Ce document présente les différentes structures, services et fonds de l'ACG. **Le Maire** remercie les intéressés de remplir la fiche de prêt.

i) **Fête de la pomme et du terroir**

À titre personnel, **le Maire** félicite chaleureusement les membres de la commission Sport, Culture et Loisirs (SCL) ainsi que le personnel communal pour la fête de la pomme et du terroir, sur laquelle il n'a eu que des échos positifs !

j) **Nouveaux blocs-notes et stylos**

Coranda Pierrehumbert annonce que les nouveaux blocs-notes et stylos rechargeables – découverts ce soir sur leurs places par les Conseillers municipaux – ont été produits par la Commune pour des séances un peu exceptionnelles ou particulières. L'idée était aussi de les offrir lors d'événements comme la journée de la démocratie ou les promotions citoyennes.

k) **DVD**

La Mairie a reçu toute une série de DVD d'une société de production de films que la Commune a soutenue. Ces productions locales sont aussi à disposition des Conseillers municipaux qui voudront bien remplir la fiche de prêt.

l) **Agenda**

Coranda Pierrehumbert communique quelques dates :

- 26 septembre, 18h30 : 2^e partie de la commission ouverte au Conseil municipal concernant le développement durable. Cette date coïncidera avec la Nuit est belle.
- 30 septembre, 19h : réunion des sociétés.
- 15 octobre, 19h : soirée des nouveaux habitants (sur inscription).

Coranda Pierrehumbert remercie à son tour chaleureusement la commission SCL et le sous-groupe de travail qui ont œuvré cet été à l'organisation de cette belle fête de la pomme et du terroir !

m) **La Nuit est belle**

Sur une question de **Marc Jaquet**, **le Maire** indique que le non-enclenchement des éclairages publics le 26 septembre n'aura pas de répercussion financière sur la Commune, toutes celles du canton ayant accepté de participer à cet événement. Dans le cas contraire, cela aurait impliqué des interventions manuelles des SIG qui, là, auraient eu un coût. **Le Maire** indique que les passages piétons situés sur les routes cantonales seront équipés de balises lumineuses et que les éclairages seront tout de même mis en fonction à minuit.

n) **Centre du village, remplacement des tortues**

Etienne Murisier annonce que les tortues lumineuses installées au centre du village, et qui ne donnaient pas satisfaction, vont être remplacées. Le coût sera imputé sur le compte de fonctionnement de la Commune, avec une participation de la FIM et de l'assurance. Le nouvel éclairage sera programmable et intelligent, se réjouit **Etienne Murisier**.

o) **Éclairages publics**

À la suite de l'audit sur les éclairages publics, commandé aux SIG, **Etienne Murisier** indique que la commune compte 311 luminaires, y compris ceux situés au bord de la route cantonale. Le but serait de réaliser des économies d'énergie et de rendre ces luminaires plus intelligents. De nettes améliorations pourront graduellement être apportées. Les éclairages situés au centre du village, soit plus de la moitié, sont déjà équipés en LED. Les

autres devront être adaptés, sachant que le remplacement complet des anciennes têtes de lampadaire sera nécessaire pour équiper ceux-ci de LED.

p) Pétition pour l'amélioration de la sécurité au chemin du Stade

Etienne Murisier indique qu'une partie des pétitionnaires sera reçue le 2 octobre par les Autorités et un spécialiste de l'État afin de répondre le soir même à toutes les questions.

5. Projet de résolution

- **11/2019** : Opposition à la fermeture de l'office de Poste de la Commune de Meinier

Coranda Pierrehumbert rappelle que, lors de sa dernière séance, le Conseil municipal a voté le renvoi de la motion en commission Information, Communication et Votations (ICV) élargie aux signataires. Les intéressés se sont revus récemment afin de retravailler ce document à la lumière des commentaires faits lors du dernier Conseil municipal, et aussi compte tenu des différents échanges avec la Poste, des courriers de l'ACG, etc. **Coranda Pierrehumbert** demande si les Conseillers municipaux souhaitent qu'elle redonne lecture de la motion, proposition déclinée par les élus.

Elle cède donc la parole à Enrico Castelli, membre de la commission élargie, afin qu'il puisse récapituler les éléments ajoutés, faire part des réflexions et donner une recommandation suite à cette rencontre.

Enrico Castelli indique que la commission s'est réunie la semaine dernière. La résolution a été enrichie des différentes réponses et soutiens, notamment des Conseillers aux États ou du Conseiller d'État, Pierre Maudet. Les commissaires ont également pris connaissance des échanges entre l'Exécutif et la Poste. Une lecture attentive révèle que, derrière un discours très diplomate, se dessine la décision assez dure de fermer l'office postal de Meinier, que la commune coopère ou s'y oppose. Ce constat a engendré une longue discussion à l'issue de laquelle les commissaires ont conclu qu'il valait mieux rencontrer les responsables de la Poste afin de prendre connaissance des mesures d'accompagnement envisagées. De plus, il apparaît nécessaire que le Conseil municipal soit associé à cette discussion, ainsi que les Exécutifs des communes voisines, les acteurs économiques et la population, conclut-il, en recommandant aux Conseillers municipaux d'approuver cette résolution.

Coranda Pierrehumbert précise que de nombreux points, soit toutes les actions entreprises à la fois par la population, par l'ACG, par la Mairie, par l'Exécutif, etc. ont été ajoutés à la résolution.

Enrico Castelli indique que la commission a appris le jour même de sa séance, par la presse, qu'une motion avait été refusée au Conseil des États. Il est important de préciser qu'un processus législatif est toujours en cours au niveau fédéral.

Le Maire ajoute que deux autres motions seront votées lors de la prochaine session parlementaire, dont une qui recommande que lors de chaque fermeture de poste, et si la commune concernée obtient un nombre de signatures suffisant ou identique à celui qui est nécessaire pour un référendum communal, celui-ci puisse être pris en compte par rapport à la fermeture dudit office postal.

Au vu de tous ces considérants, l'Exécutif encourage les Conseillers municipaux à accepter cette résolution afin de lui permettre d'entamer une démarche de discussion avec la Poste, conclut **Coranda Pierrehumbert**.

La Présidente résume la résolution.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 14 voix pour, soit à l'unanimité.**
(résolution votée en annexe)

6. Rapports des commissions

a) Bâtiments & Aménagement (BAM)

Corinne Ménétreay résume les dossiers en cours :

- ☑ Le réaménagement de la réception de la mairie est presque terminé, hormis le remplacement de la porte qui interviendra normalement début octobre. La commission espère que ce nouveau décor plaît à tout le monde.
- ☑ La commission planche sur une solution plus écologique aux bouteilles d'eau en PET. Elle recevra la semaine prochaine un fournisseur qui propose de l'eau sous pression.
- ☑ Une plaque en verre dépoli a été posée sur le comptoir du vestiaire, à l'entrée de la salle communale, afin de masquer les rayures.
- ☑ Les odeurs nauséabondes récurrentes signalées sur le parvis de la salle communale ont conduit à la détection d'un gros bouchon sur le collecteur entre la route de La-Repentance et le chemin du Stade. Le nécessaire a été fait.
- ☑ Une étude a été commandée, portant sur le réaménagement du local situé à côté de la voirie (coût Fr. 5 000.-).
- ☑ Des infiltrations d'eau assez importantes ont été découvertes dans le local de la voirie. Des sondages seront entrepris sur le parvis afin d'établir un diagnostic.
- ☑ La commission fera sa traditionnelle tournée des bâtiments la semaine prochaine.

b) Environnement, Routes & Agriculture (ERA)

Marc Jaquet annonce les dossiers traités par la commission :

- ☑ La traditionnelle tournée des routes a eu lieu en septembre.
- ☑ La commission a accepté l'achat d'un motoculteur avec une petite lame à neige et d'une mini-saleuse, ces deux engins étant destinés à déblayer les trottoirs. Des devis complémentaires seront demandés.
- ☑ La commune a une fraise à neige à vendre (Fr. 1 500.-). Elle n'a servi qu'une fois et a été achetée en 2013. **Etienne Murisier** ajoute que cette information paraîtra dans le prochain Meinier infos.
- ☑ Les trois cantonniers de la commune effectuent à l'heure actuelle 21 jours de piquet de neige de nuit par mois. **Etienne Murisier** indique que la solution est d'intégrer deux personnes en plus dans le piquet de nuit, Bertrand Favre et Denis Jotterand (rémunérés à l'heure d'intervention). Ils sortiront chaque fois avec un cantonnier, permettant ainsi à ces derniers de conserver un intervalle de 2 à 3 semaines entre chaque semaine de piquet.
- ☑ La commission souhaiterait engager un civiliste ; Etienne Murisier remplira un dossier.
- ☑ La balayeuse, pour l'acquisition de laquelle le Conseil municipal avait donné un préavis favorable, sera en principe livrée le 18 décembre.

- ☑ L'Exécutif a confirmé la participation de Meinier au Mobiltri. **Etienne Murisier** ajoute que l'instauration de ce système, sans doute début 2020, nécessitera une explication détaillée. En effet, ce centre itinérant remplacera les levées des encombrants au porte-à-porte ou dans les déchetteries. Ce changement d'habitudes, qui concerne toutes les communes d'Arve et Lac, sera à faire passer auprès de la population. **Le Maire** précise que Meinier a été la dernière commune à y adhérer, en se laissant l'opportunité éventuelle de revenir en arrière. **Coranda Pierrehumbert** indique que la création du Mobiltri est partie du manque d'espaces de récupération sur la rive gauche. Ce système étant mobile, il permettra à la population de la rive gauche de moins se déplacer. La possibilité de levées à domicile sur appel sera offerte aux usagers, ce qui sera un plus par rapport à l'ancien système. Le coût du Mobiltri sera équivalent aux coûts actuels ; en effet, le canton versera une subvention au Mobiltri pendant 3 ans. Sur une question d'**Amandine Mayer-Sommer**, **Coranda Pierrehumbert** précise que Mobiltri ne sera pas plus cher, en tout cas pendant les trois premières années, grâce à la subvention cantonale. **Etienne Murisier** souligne des économies prévisibles sur d'autres coûts liés aux déchets ; de plus, les usagers trieront mieux. Et les cantonniers ne feront plus les tournées des encombrants, ajoute **Marc Jaquet**. **Enrico Castelli** explique que la crainte de la commission était de ne plus pouvoir, à terme, maîtriser les coûts. **Coranda Pierrehumbert** insiste sur le fait qu'il s'agit d'un système novateur qui ira dans le sens d'une meilleure gestion des déchets, puisque Mobiltri récupérera aussi les frigos, batteries, etc., et permettra une diminution du trafic. **Le Maire** confirme la volonté actuelle du canton de réduire de 20 % la quantité de déchets par habitant et par commune ; un tel système va donc dans le sens du développement durable. **Yannick Dupraz** demande si la commission a réfléchi à un système de récupération avec des animaux. En effet, des jeunes cherchent d'autres manières de récolter les déchets ; un système sur appel serait une aubaine pour eux. **Etienne Murisier** indique que le coût du Mobiltri est estimé à Fr. 3.-/habitant ; ce système inclut aussi les levées sur appel. Puis il recommande aux Conseillers municipaux de garder leurs questions pour la présentation à venir.
- ☑ Le marché de Noël se déroulera le 28 novembre, et la raclette sera proposée lors du dernier marché de l'année, le 19 décembre, conclut **Marc Jaquet**.

c) Finances (FIN)

Jean-François Jordan annonce que la commission se réunira le 1^{er} octobre prochain pour examiner le budget 2020, qu'il espère raisonnable.

d) Petite Enfance, École & institutions pour la Jeunesse (PEEJ)

Ania Schwab indique que la commission s'est réunie les 3 juin et 10 septembre derniers.

- ☑ Le 3.6, la commission s'est penchée sur la préparation des promotions et la finalisation des tee-shirts pour les journées sportives de l'école.
- ☑ Le 10.9, la commission a évoqué la participation des 8P à la pose de la première pierre sur le chantier de la nouvelle école dans le cadre de la semaine de la démocratie. La commission prépare la sortie des ados du mois de novembre.

e) Santé-Social & Aide au Développement (SAD)

La commission s'est réunie le 9 septembre, annonce **Valérie Sella** qui résume les dossiers traités :

- L'organisation de la sortie des aînés à Vevey pour la Fête des Vignerons, le 11 août, était une réussite. Cette sortie exceptionnelle semble avoir été très appréciée.
- La commission continue à préparer le prochain repas des aînés, qui se déroulera le 19.1.2020.
- La commission a également planché sur son budget 2020.

f) Sports, Culture & Loisirs (SCL)

Sylvie Barbat indique que la commission s'est réunie deux fois.

- La fête du 1^{er} Août a nécessité une grosse préparation ; le bar à lampions qui a été innové cette année a eu beaucoup de succès. Le débriefing est prévu pour la prochaine réunion de la commission.
- La sous-commission a beaucoup travaillé cet été à la préparation de la fête de la pomme et du terroir. Le 3.9, ses membres ont participé à deux séances consécutives (rencontre avec les producteurs et les sociétés meinites, puis séance de commission).

g) Information, Communication & Votations (ICV)

En l'absence de Jacques Petitpierre, **Coranda Pierrehumbert** indique que la dernière séance de la commission a porté sur deux sujets, la Poste et le budget 2020.

7. Rapports des représentants au sein des commissions externes**a) Communes-Ecole**

Paola Sanz Velasco résume les dernières réunions : 10 avril (bilan provisoire) et 28 août (bilan définitif et décomptes). L'augmentation des charges est due à deux facteurs : instauration de la TVA et augmentation des frais liés aux programmes, qui sont plus grands, plus beaux et donc plus chers. Ceux-ci sont en revanche beaucoup plus efficaces, énormément de cours étant complets pour la rentrée. L'augmentation des recettes s'explique par une augmentation de 5 % de l'écolage, et la baisse de 14,8 % des inscriptions entre le 1^{er} et le 2^e semestre par le grand nombre d'ateliers proposés uniquement lors du 1^{er} semestre. Christiane Hersperger quittera ses fonctions après 26 années de présidence. La permanence ne sera plus ouverte le jeudi après-midi, mais le jeudi matin de 9h à 11h30. Élèves par communes pour l'année 2018-2019 : Meinier, 55 élèves pour la 1^{re} période, 48 pour la 2^e période. La rentrée est fixée au 23 septembre et la prochaine Assemblée générale se déroulera le 13 novembre à 18h.

b) Fanfare

François Mégevand n'a rien de particulier à signaler.

c) FITIAP (Fondation de la Pallanterie)

Christophe Berthelet indique que le Conseil de fondation s'est réuni le 11 septembre. Une demande d'autorisation sera déposée, portant sur la modification du chemin de la Pallanterie (devant les EPI). Un dos-d'âne sera installé pour des raisons de sécurité (aux frais de la commune), normalement début 2020. La pose d'un compacteur à cartons est prévue. Concernant la zone sud, sur laquelle le Conseil municipal a eu une présentation,

l'autorisation de construire définitive a été accordée. Il y a eu peu de recours contre les aménagements prévus (routes, services, etc.). Les travaux devraient démarrer début 2020, si tout va bien.

d) **GIPE** (Groupement intercommunal de la Petite enfance de Gy, Jussy, Meinier et Presinge)

Le Maire annonce que le GIPE a réussi, d'entente avec le SASAJ, à augmenter de 42 à 43 places la capacité d'accueil de la crèche (soit de 8 à 9 bébés), sans coûts supplémentaires.

e) **Fondation immobilière de Meinier** (FIM)

Enrico Castelli, qui était absent lors de la dernière séance, indique qu'outre les affaires courantes, un travail important est en cours par rapport à une convention entre la FIM et la commune sur le transfert de la parcelle au centre du village (entretien à charge de qui, comment et combien ?). A également été validé un projet de travaux sur la parcelle située derrière la poste, qui sera présenté lors du prochain Conseil municipal.

f) **Groupement du CSR** (Centre sportif de Rouelbeau)

Le groupement s'est réuni les 26 juin et 27 août, annonce **José Burgos**. Le budget a été accepté (qui doit être validé par l'Exécutif, précise **le Maire**). Un mât d'éclairage étant défectueux (câble endommagé), une réparation provisoire permet d'utiliser néanmoins celui-ci sur les trois terrains. Les travaux de rénovation des vestiaires (intérieur et extérieur) ont été réalisés cet été et sont terminés. Le groupement a reçu la demande de jeunes concernant la création d'un skate parc ; réflexions et discussions sont en cours. Le groupement a reçu plusieurs variantes concernant l'extension du centre sportif et des courriers ont été envoyés aux deux communes afin de connaître leurs intentions.

Le Maire ajoute qu'il est temps que les Exécutifs de Meinier et de Collonge-Bellerive discutent afin de débloquent la situation du centre sportif et d'avancer dans la réalisation de ces travaux, qui sont de toute façon nécessaires à court ou moyen terme pour les deux communes.

g) **Pompiers**

Marc Jaquet indique qu'un exercice s'est déroulé lors du dernier samedi d'août. Sept nouveaux aspirants sont entrés dans la compagnie, dont une jeune femme. Une grillade familiale a suivi l'exercice. La fête du Malt aura lieu dans 10 jours, rappelle-t-il en conclusion.

8. Élection des Président·e·s et Vice-président·e·s du local de vote pour l'année 2020

Aucun Conseiller municipal ne se présentant pour l'année 2020, **la Présidente** annonce que l'équipe actuelle se représente, soit :

Émile Negro (Président), **Marie-Antoinette Mégevand** (suppléante) et **José-Orlando Menendez** (Vice-président).

Ils sont réélus en bloc – par **15 voix pour, soit à l'unanimité** – et sont chaleureusement applaudis par le Conseil municipal.

9. Demande de naturalisation genevoise

Le huis clos étant respecté en l'absence de personnes externes au Conseil, **la Présidente** donne la parole à **Cécilia Hauser** qui présente le dossier de la personne ayant été auditionnée par la sous-commission ad hoc.

Le Conseil vote et donne un **préavis favorable par 15 voix pour, soit à l'unanimité**. Cette décision sera communiquée à la personne intéressée et au département.

10. Divers

a) Dernier voyage du Conseil municipal

Yannick Dupraz remercie énormément le CM pour le dernier voyage effectué à Biarritz.

b) Soirée préélectorale

Comme annoncé lors du dernier Conseil municipal, **le Maire** propose un tour de table pour savoir qui a l'intention de se représenter ou non, en vue de la soirée préélectorale du 19 novembre prochain.

À l'issue de celui-ci, **le Maire** remercie chaleureusement l'ensemble des élus ; l'Exécutif a vraiment pu compter sur eux pendant cette législature.

Plus personne ne demandant la parole, **la Présidente** lève la séance à 22h15.

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 17 octobre 2019 à 20h15.

La Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

La Présidente
du Conseil Municipal

.....

Line Müller

.....

Ania Schwab

Annexe : Résolution votée

Meinier, le 17 octobre 2019/em



Résolution n° 11

Opposition à la fermeture de l'office de Poste de la Commune de Meinier

Vu la mobilisation massive de la population constatée à l'occasion de la rencontre avec la Poste initialement prévue le 21 mars 2019 à la Mairie de Meinier, ainsi que par le biais d'une pétition visant à sauver la Poste de Meinier et ayant recueilli 3'945 signatures ;

vu l'appel du Collectif citoyen d'habitants de Meinier « Agir pour la vie » invitant la population à se mobiliser pour sauver la poste ;

vu l'attachement à un service public universel de qualité et de proximité, au service de la population mais aussi des entreprises, et attentifs au lien social créé par un office de Poste local,

vu le projet de délibération s'opposant au projet de fermeture de la Poste de Meinier, déposé par trois conseillers municipaux lors du Conseil municipal du 11 avril 2019 et renvoyée en commission, visant à ajourner toutes discussions et/ou négociations formelles avec La Poste tant que les travaux législatifs et parlementaires mentionnés ci-après ne sont pas intégralement achevés ;

vu le soutien apporté par Meinier à la Commune de Milvignes pour fédérer les communes contre la politique de la Poste en matière de démantèlement des offices de poste ;

vu la prise de position de l'ACG (Association des Communes Genevoises) qui a écrit au Conseil fédéral ainsi qu'au Conseiller d'Etat genevois, M. Pierre Maudet, et a appelé les communes genevoises à se fédérer contre la fermeture des offices de poste ;

vu les demandes de soutien sollicitées par les Autorités meynites aux Conseillers nationaux et aux Conseillers aux Etats genevois, ainsi qu'au Conseiller d'Etat, M. Pierre Maudet ;

vu les courriers de soutien visant à s'opposer à la fermeture de la Poste, adressés directement par les habitants de Meinier à la conseillère fédérale, Mme Simonetta Sommaruga,

vu la réponse du Conseiller d'Etat, M. Pierre Maudet, soulignant que le Conseil d'Etat ne cautionnerait aucune transformation ou fermeture d'office postal sans que la commune concernée ne l'ait préalablement acceptée ;

vu la réponse de la Conseillère aux Etats, Mme Liliane Maury Pasquier, apportant son soutien aux démarches de Meinier et indiquant la prochaine discussion parlementaire d'une motion demandant un moratoire sur la fermeture des offices de poste, ainsi que celle du Conseiller aux Etats, M. Robert Cramer, apportant son soutien à la Commune ;

vu la réponse de la Conseillère fédérale, Mme Simonetta Sommaruga, indiquant qu'un projet est en cours d'élaboration par une commission parlementaire ;

vu les courriers de Poste CH SA des 5 juin et 3 juillet 2019, proposant avec insistance aux Autorités de la commune de Meinier des rencontres dans des délais très courts et les réponses de la Commune du 20 juin et du 29 août, indiquant la nécessité de respecter le déroulement imposé par son Conseil municipal suite à la motion déposée le 11 avril 2019, débattue lors du Conseil municipal du 13 juin et renvoyée en commission ;

vu les motions 14.4075 du 4 décembre 2014 et 14.4091 du 8 décembre 2014, adoptées par le Conseil national le 12 septembre 2016 et par le Conseil des Etats le 15 juin 2017, visant à garantir la distribution d'envois postaux, constituant un élément fondamental du service universel postal, dans toutes les zones habitées à l'année, indépendamment du fait qu'une telle zone constitue une région isolée ;

vu la motion 17.3012 du 14 février 2017 intitulée « *Législation sur la poste* », formée par la Commission des transports et des télécommunications, adoptée par le Conseil des Etats le 30 novembre 2017 et à laquelle le Conseil national a adhéré en date du 7 juin 2018 ;

vu qu'au terme de cette motion, le Conseil fédéral a été chargé de modifier la législation sur la poste en tenant compte de plusieurs éléments exposés par la Commission susvisée, notamment en matière de critères d'accessibilité fixés au niveau régional, d'équivalence entre les critères d'accessibilité pour les offices de poste et les agences postales, ainsi que de garantie de fourniture du service universel par les agences postales en matière de prestations logistiques et de services de paiement ;

vu la motion 17.3356 du 12 mai 2017 intitulée « *Planification stratégique du réseau d'offices postaux* » formée par la Commission des transports et des télécommunications, adoptée par le Conseil des Etats le 26 septembre 2017 et à laquelle le Conseil national a adhéré en date du 1^{er} mars 2018 ;

vu qu'au terme de cette motion, le Conseil fédéral a été chargé d'exiger de la Poste qu'elle lui remette un schéma de planification du réseau postal afin que le Conseil fédéral puisse soumettre au Parlement, dans un délai d'une année, une proposition de révision des critères définissant le service public dans la législation sur la poste (notamment en prenant en considération les particularismes régionaux, les conditions de mobilité, ainsi que les différentes catégories d'utilisateurs des services postaux) ;



vu l'initiative cantonale jurassienne n°17.314 du 4 juillet 2017, à laquelle le Conseil des Etats a donné suite le 28 mai 2018 et à laquelle la Commission des transports et des télécommunications a également donné suite le 15 octobre 2018, portant sur (i) la nécessité de modifier le réseau territorial des offices de poste, de sorte que la PostCom puisse traiter des réclamations soumises en rendant des décisions formelles sujettes à recours et non de simples recommandations, (ii) la possibilité pour les citoyens de s'opposer à la fermeture d'un office de poste en déposant auprès de la PostCom une demande munie d'un nombre de signatures égal à celui nécessaire pour une initiative cantonale, (iii) l'adéquation des critères d'accessibilité de l'Ordonnance sur la poste, (iv) l'augmentation de la quantité et l'amélioration de la qualité des services fournis par les agences postales, ainsi que l'amélioration de la formation et des conditions de travail du personnel, ainsi que sur (v) la nécessité pour la Poste de prendre des mesures compensatoires afin que les régions touchées par des fermetures d'offices de poste connaissent également les effets positifs de sa stratégie de diversification ;

vu que lors de sa séance du 10 octobre 2018, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication d'élaborer un projet de consultation portant sur une révision partielle de la Loi sur la poste en matière de surveillance du service universel dans le trafic des paiements et de protection des consommateurs ;

vu la modification de l'Ordonnance sur la poste arrêtée en date du 30 novembre 2018 par le Conseil fédéral, dont l'entrée en vigueur a été fixée au 1er janvier 2019, portant notamment sur les critères d'accessibilité ;

vu que le groupe de travail instauré par la Conseillère fédérale de l'époque, Mme Doris Leuthard, a demandé à Poste CH SA de prendre des mesures pour améliorer l'attractivité des agences, l'amélioration de l'information des clients et la formation du personnel et que, ce faisant, une nouvelle révision de la législation sur la poste devrait suivre ultérieurement ;

vu que des modifications de la législation sur la poste devraient également encore intervenir, à tout le moins en vertu des motions 14.4075 et 14.4091 et de l'initiative cantonale 17.314 ;

vu que des modifications législatives complémentaires ne sont pas à exclure en vertu des autres motions susvisées ;

vu les propos tenus par la Conseillère fédérale Doris Leuthard en son temps, à teneur desquels elle partait du principe que La Poste devait attendre jusqu'à que l'on sache ce qu'il fallait exactement adapter au niveau législatif et que la Direction de Poste CH SA elle-même avait assuré qu'elle n'imposerait aucune décision de fermeture d'offices postaux contre la volonté des communes dans l'intervalle ;

vu la demande de rencontre de Poste CH SA du 20 décembre 2018 dans le cadre d'une procédure de consultation relative au projet de fermeture de l'office de poste de Meinier ;

vu l'article 24 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 27 et 28 du règlement du Conseil municipal de la Commune de Meinier du 22 octobre 1987,

sur proposition de la commission Information, Communication & Votations (ICV) élargie commission-Poste,

**Le Conseil municipal
 décide
 par 14 voix pour, soit à l'unanimité**

1. De signaler clairement son refus de procéder à toute démarche visant la fermeture de l'office de poste de Meinier jusqu'à l'issue de l'intégralité des travaux parlementaires et législatifs susvisés ;
2. De surseoir aux discussions avec Poste CH SA sur le devenir du réseau postal communal et à toute décision s'agissant de la fermeture de l'office de poste de Meinier jusqu'à droit connu sur la législation de la poste ;
3. Que les discussions pourront cependant avoir lieu avec Poste CH SA dans l'intervalle au sujet de la desserte locale de Meinier, afin de répondre aux préoccupations de la population meynite et des communes voisines. Le Conseil municipal sera associé aux discussions. Devront également être consultés : les Exécutifs de communes voisines, les acteurs économiques régionaux et la population civile ;
4. De donner les pouvoirs nécessaires au Maire pour signer tout acte ou document relatif à cette problématique.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC - L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.

Meinier, le 27 septembre 2019

La Présidente du Conseil municipal
Ania Schwab